LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION LAMBALLE TERRE & MER -22400-

RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 DECEMBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE DOUZE DECEMBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 6 décembre 2023

ETAIENT PRÉSENTS:

Président: Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau: Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Nathalie BOUZID, David BURLOT, Joël CARDIN (suppléant de Valérie MORFOUASSE, absente), Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENCE, Alain GOUEZIN, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Marie-Pierre LE ROUX (titulaire, suite à la démission de ses fonctions municipales de Joël LUCIENNE), Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY-ROBERT, David L'HOMME, Caroline MERIAN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Laurence URVOY, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS:

- Carole BERECHEL donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Paulette BEUREL donne pouvoir à Yves RUFFET,
- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir David L'HOMME,
- Camille CAURET donne pouvoir à René LE BOULANGER,
- Philippe HERCOUET donne pouvoir à Thierry GAUVRIT,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Anne-Gaud MILLORIT donne pouvoir à Christophe ROBIN,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Claudine MOISAN donne pouvoir à Jean-Luc GOUYETTE,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Pierre LESNARD,
- Yvon BERHAULT, Jérémy BOULARD, Thibault CARFANTAN, Sylvie HERVO, Marc LE GUYADER, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Caroline MERIAN



Délibération n°2023-218

Membres en exercice: 69 Présents: 52

Absents: 17

Pouvoirs: 10

SPORT PISCINE DE LANRELAS – AIDE FINANCIERE

La commune de Lanrelas dispose d'une piscine de plein air, ouverte en juillet et août à raison de 30 heures par semaine. Cet équipement comprend un bassin de 225 m² (25m x 9m), une plage de 240 m² et 3 vestiaires dont 2 avec douche.

Considérant que Lamballe Terre & Mer est compétente pour soutenir financièrement les équipements sportifs d'intérêt communautaire, le 18 février 2020, le Conseil communautaire a listé les équipements concernés, dont fait partie la piscine de Lanrelas. A ce titre, Lamballe Terre & Mer attribue depuis 2017 son soutien financier à la commune, gestionnaire de l'équipement, à hauteur de 9 000 € par an.

La commune de Lanrelas sollicite un soutien de l'intercommunalité sur l'exercice 2023.

Vu:

- Les statuts de Lamballe Terre & Mer,
- La délibération n°2020-035 du 18 février 2020, définissant, notamment l'intérêt communautaire, les équipements sportifs d'intérêt communautaire pouvant bénéficier d'une aide financière,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE le versement d'un soutien financier de 9 000 € à la commune de Lanrelas pour 2023,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN (suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

Le Président, Thierry ANDRIEUX 15 DEC. 2023

Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

15 DEC. 2023

De la publication le

Par délamation

7.

1 5 DEC. 2023